



HERVÉ

GILLÉ

Question écrite (08/04/2020)

Crise sanitaire : un nécessaire accueil des enfants des sapeurs-pompiers

SÉNATEUR
DE LA GIRONDE

Hervé Gillé appelle l'attention Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé sur l'urgence à étendre le service de garde d'enfants aux sapeurs-pompiers. Conformément aux annonces du Président de la République et du gouvernement, un service de garde a été mis en place et déployé depuis le 15 mars 2020, et adapté à chaque territoire pour permettre aux personnels impliqués dans la gestion de la crise du Covid19 de faire garder leurs enfants et de poursuivre leur activité professionnelle. Ce service d'accueil prioritaire concerne tous les acteurs indispensables à la gestion de la crise sanitaire : tous les personnels de santé, personnels hospitaliers, personnels des établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, personnes handicapées...), services d'aide à domicile, professionnels de santé libéraux, personnels de crèche et personnel des services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie. Cette liste de professions prioritaires n'inclut pas les sapeurs-pompiers qui sont pourtant dans toutes les situations d'urgence parmi les premiers à intervenir. Leur participation active et essentielle dans la crise actuelle nécessite qu'ils puissent également bénéficier de ces solutions d'accueil des enfants. Aussi il lui demande de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux Sapeurs-pompiers d'avoir accès dans les meilleurs délais à ce dispositif.